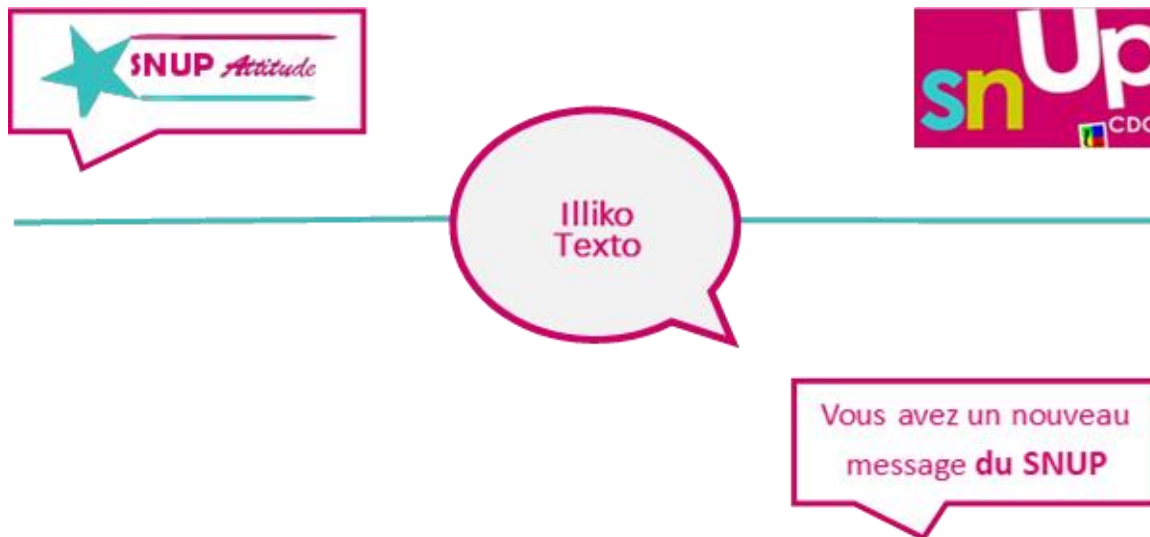


Visitez le site du SNUP :  
<https://snup-cdc.fsu.fr/>

Le 24 septembre 2021



## Quand on vous dit que cette Direction nous roule dans la farine...

... et qu'il faut redoubler de vigilance avant de signer !

Le dialogue social n'est pas bon, **le SNUP** vous le dit depuis longtemps. A vrai dire, il ne fait que se dégrader au point de ne plus exister du tout !

La récente « **négociation sur l'avenant n°3 à l'accord télétravail pour les personnels de la Caisse des Dépôts et Consignations** » en est encore malheureusement une illustration.



Souvenez-vous, il y a tout juste un an, la Direction et les signataires du nouvel accord QVT et de l'avenant n°2 à l'accord TéléTravail (TT) se félicitaient de la conclusion d'un « accord novateur avec des avancées sociales » ...

Mais rapidement l'UNSA et la CFDT ont déchanté et se sont rendu compte qu'il manquait beaucoup de choses dans cet accord, notamment la prise en charge des frais supportés en TT (restauration, électricité, chauffage, etc...).

Pourtant, **le SNUP** et la CGT l'avaient crié haut et fort durant les négociations qualifiant même **de réducteur l'avenant n°2 à l'accord TT** par rapport à ce qui existait du fait de **la suppression de l'allocation** pouvant aller jusqu'à **30€/mois (soit 360 €/an)** mais on disait de nous que nous n'étions pas assez réformistes !

**Nous avons donc accueilli favorablement l'invitation de la Direction à venir négocier un avenant n°3 à l'accord TT** au regard des lacunes de l'avenant n°2, surtout que celui-ci n'était même pas encore entré en application du fait du prolongement du TOD sur l'essentiel de l'année 2021.

**Le SNUP est très vite tombé de haut !** Après quelques séances de discussions houleuses, nous nous sommes rendus à l'évidence que nous ne pouvions rien demander de plus **que 2,5 €/jour TT avec un plafond de 220 €/an ! Ce montant est bien évidemment insuffisant pour couvrir l'augmentation des frais induits par le télétravail !** Pour la Direction, il ne s'agit que d'une mise en conformité par rapport à l'accord cadre Fonction publique signé le 13/07/2021 et qui s'appliquera de plein droit aux fonctionnaires.

Mieux encore, elle tente désormais d'utiliser l'article 34 de la Loi du 28 mai 1996 pour harmoniser vers le bas le droit des privés dans la mesure où le code du travail est moins contraignant (l'URSSAF ne pose des limites qu'en termes d'exonération de cotisations et contributions sociales).

L'ère « Lombard » se caractérise par la fin de « la logique bienveillante » qui veut que la CDC utilise les dispositions les plus favorables d'un statut pour le donner à l'autre ! Face au refus de la plupart des organisations syndicales de céder à ce chantage, la Direction menace d'agir par un acte unilatéral nous renvoyant à la piètre qualité du dialogue social dans la « maison » Caisse des Dépôts !

Certains pourraient être tentés de se dire que 2,5 €/ jour de TT c'est mieux que rien pour les personnels de droit privé... Sauf qu'en contractualisant le versement d'une indemnité forfaitaire pour la prise en charge des frais liés au télétravail, la CDC se prémunit d'un risque de condamnation en cas de recours de la part d'un salarié.

**Quand on vous dit qu'il ne faut pas se coucher pour des cacahuètes et qu'il faut savoir être ferme !**



**... ou encore que cette Direction incite plus à la méfiance qu'à la confiance !**



Malgré l'opposition du SNUP et de l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'EP, le DG nous notifie par courrier **la vente du chalet de Courchevel le 20/09/2021.**

Après avoir tenté de nous mener en bateau en se dédouanant sur la commission de surveillance, voilà qu'il assume totalement sa décision. **Comme à son habitude, plutôt que d'avancer ensemble, il préfère marcher seul.**

Si lui et son COMEX ne se moquaient que du SNUP et des autres organisations syndicales à travers cette attitude, cela pourrait encore passer mais en agissant de la sorte, **c'est vous que le DG ne respecte pas !**

La confiance a été ébranlée et le DG n'est pas disposé à nous écouter pour le moment. Dans ces conditions, le SNUP a pris la décision de suspendre sa participation aux réunions visant à mettre en place une offre compensatoire à la vente du chalet de Courchevel.

Après tout, ce que **le SNUP** souhaitait, comme l'ensemble des 2 000 signataires de la pétition, c'était de conserver ce chalet. Pour nos dirigeants, il ne s'agit peut-être que d'un simple bien immobilier, que d'une vulgaire opération immobilière au sein du groupe mais pour nous, Courchevel fait partie intégrante du patrimoine et de l'histoire de la Caisse des Dépôts !

Au vu des propositions lamentables qui nous ont été présentées ces derniers mois, **le SNUP** émet de fortes réserves quant à la volonté de la Direction de satisfaire les attentes des personnels. **Mais si l'offre compensatoire montagne n'est pas à la hauteur, nous laisserons au DG le soin d'assumer seul son choix !**

Et puis, deux mots sur la négociation en cours sur **l'accord cadre...** Ce ne sont pas les réunions qui manquent, l'accent a été mis sur la forme et sûrement pas sur le fond.

**Il s'agit de tout sauf d'une négociation qui suit son cours !** La Direction nous expose son point de vue, ses orientations RH avec une volonté de recruter des jeunes, bla bla bla... Mais dès qu'il s'agit d'aborder **les véritables attentes des personnels** comme la

**Cessation Anticipée d'Activité (CAA), le respect du statut de l'Établissement public de la Caisse des Dépôts et donc du ratio 2/3 publics et 1/3 privés, les pérennisations d'apprentis et de stagiaires, les augmentations de points pour les salariés et une hausse de la PFT pour les fonctionnaires, la Direction est aux abonnés absents !**

Bref, une belle communication qui risque malheureusement d'accoucher d'une souris !

**Enfin, la Direction va-t-elle comprendre qu'elle se doit, au minimum, de reverser aux agents les gains qu'elle ferait avec la mise en place du PERECO et ceux liés à l'abandon du livret salarial garanti dans la négociation en cours sur l'épargne salariale.** En première intention, elle ne suit pas ce chemin... Après tout, ce n'est que les débuts de nos échanges et la Direction peut encore changer d'attitude.

Qu'on se le dise, **le SNUP** n'est pas là pour négocier un abondement supplémentaire de 10 € par agent et par an alors que la CDC prévoit une économie de 800 000 € sur une année !

*Mais le SNUP garde tout de même espoir.*

En lisant la presse, nous avons appris que notre « gentil » DRH allait travailler avec un ancien syndicaliste afin de conduire une réflexion et faire des propositions sur la politique de rémunération de la Fonction publique.

*Alors, peut-être que cette mission sera pour lui une révélation et qu'il va désormais écouter les organisations syndicales représentatives de l'EP et prêcher la bonne parole auprès de notre bien aimé DG.*

